



COMITE D'ETABLISSEMENT M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 JUIN 2007 COMPTE-RENDU

☐ Communications du Président

- Certification pour Chanay (V2)
- Nominations par le Bureau National :
 - Alain FERNET (ex RDF) : directeur de l'Institut Marcel Rivière et de la Résidence Denis Forestier
 - J-Louis MARTIN (ex Arbizon) : directeur Pierre Chevalier (Chateaubriand)
 - J-Louis FOMBONNE (ex St Cyr) : directeur l'Arbizon
 - J-Marie ROBE (ex adj le Royans) : directeur Chanay
 - Brunon DELATTRE (ex Chanay) : directeur Alexis Léaud St Jean d'Aups (et futur Évian)
 - Anne BERNARD (prof. des écoles) : directrice Maisons-Laffitte
 - Christine NICOLAS (prof. des écoles) : directrice Arès
 - Éric BREANT (ex la Ménaudière) : directeur adj La Chimotaie
 - Christian LAUNAY : directeur adj St Cyr
 - Dominique VARLET-ANDRE (ex Arès) : directeur adj La Ménaudière
 - Martine GUSTI-REAU (prof. des écoles) : directrice adj L'Arbizon
 - Francis DUR (ex dir adj L'Arbizon) : directeur St Cyr (cité pour mémoire, nommé en janvier)
 - Les autres postes en attente seront pourvus par le BN du 10 juillet (entre autres : direction adj de l'IMR et RDF, dir adj Le Royans).

☐ Communications du Secrétaire (adjoint)

- Comité Central d'Entreprise du 15 juin à Hyères : outre l'intérêt de ces réunions décentralisées permettant un contact direct avec les salariés et une présentation de l'établissement, le Secrétaire souligne la qualité des relations entre les Instances Représentatives du Personnel et le Directeur. M. VEISSE a bien compris qu'un bon fonctionnement passe par la prise en compte des salariés et des représentants du personnel. Transparence et confiance réciproque sont deux vecteurs indispensables. La M.G.E.N. devrait en tirer des conséquences. C'est loin d'être le cas dans certains établissements où les mauvaises relations sociales nuisent au bon fonctionnement. Si on veut que ça marche, les représentants du personnel doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle.
- GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) : elle ne s'applique pas qu'aux centres de services. Tous les secteurs sont concernés. À propos de la situation dans le secteur M.G.E.N., un certain nombre de postes du secteur Action Sanitaire et Sociale pourrait être mis à disposition. Nous voulons une vision globale de la situation. Comment cela va-t-il se passer, quelle articulation entre postes libérés et postes pourvus ? Les postes concernés ne devront pas être gelés en attendant sinon les établissements auront des problèmes pour fonctionner, il est indispensable d'assurer le remplacement.
- Chapitre prévoyance : l'accord actuel est remis en question. Nous demandons un point sur les échéances et les perspectives.
- DISP : ce sujet a souvent été abordé en C.E. mais plus depuis un certain temps. Il faudrait faire le point lors d'une prochaine assemblée.

M. FESSLER précise que la GPEC est prise en compte dans tous les établissements. Les difficultés sont liées aux CPOM (contrats d'objectifs et de moyens) couplés aux EPRD (états prévisionnels des recettes et dépenses), et au processus actuel de négociation avec les tutelles.

N. NONDEDEU rappelle que, si des postes d'aides-soignants étaient proposés aux salariés des centres de services, ils seraient bien sûr conditionnés à la formation et l'obtention du diplôme.

Elle profite de l'occasion pour faire un point sur la situation des aides-soignants sur l'ensemble du secteur Action Sanitaire et Sociale, comme cela avait été fait pour les infirmiers.

La C.F.D.T. pointe une fois de plus l'EHPAD de Caire Val où, sur les 20 postes AS, 6 sont non pourvus. En revanche, les CAE représentent un quart de l'effectif !

☐ Adoption de procès-verbaux des 25 janvier et 22 février 2007

Approuvés

VOTE Pour 10 (unanimité) Contre Abstention

☐ Information consultation sur le projet d'établissement du centre de santé mentale de Lille

Ce projet poursuit les actions mises en œuvre. Il est souligné la continuité, la collaboration avec les équipes, et la bonne intégration dans le secteur santé mentale de Lille.

La C.F.D.T. regrette de ne pas avoir eu de note de synthèse avant la séance. Elle souligne le gros travail d'équipe effectué, en rappelant que, seul un travail en collaboration et en bonne entente avec tous aboutit à un projet cohérent qui remporte l'adhésion de tous.

VOTE Pour 10 (unanimité) Contre Abstention

☐ Information sur la demande d'autorisation relative au projet d'Évian déposée auprès de l'A.R.H. par l'établissement Alexis Léaud de St Jean d'Aulps

Il ne s'agit pas d'une consultation, mais seulement d'une information sur l'état d'avancement de ce dossier. On en est aux demandes d'autorisations à l'A.R.H. Le conseil d'administration de juin 2007 a donné son aval pour la poursuite du processus (dépôt des demandes d'autorisations). La mécanique du projet est la suivante :

- Transfert de 98 lits + 4 lits d'hôpital de jour de St Jean d'Aulps à Évian
- Cession de 61 lits cédés par les HDL (Hôpitaux du Léman)
- Extension de capacités de 25 lits d'hospitalisation complète + 11 places d'hôpital de jour.

Soit un total de 201 lits (186 en hospitalisation complète et 15 en HJ). Le message de l'A.R.H. est fort. C'est la reconnaissance de la capacité de la M.G.E.N. à faire face et à répondre aux besoins.

Dans un premier temps, le dossier est présenté devant le comité régional du SROSS par le directeur de la DASS afin d'obtenir les autorisations d'activités de l'A.R.H. Réponse à l'automne. On est encore à l'état de projet. Le budget est par conséquent, une estimation. Le budget prévisionnel du futur établissement d'Évian pourrait avoisiner les 14 800 000 €.

Le coût estimé de l'acquisition du site est 11 M€, et celui des travaux à réaliser est de 28 M€, dans l'état actuel des études. L'occupation pourrait se faire progressivement dès fin 2008 jusqu'en 2011.

L'organigramme cible évalue les besoins en personnel à 190,85 ETP, avec un montant estimé pour le financer de 9 500 000 €.

La C.F.D.T. suit l'avis des DP locaux sur ce dossier. Dès le début, nous avons soutenu ce projet de transfert à Évian, le seul permettant la sauvegarde de l'activité et un emploi pour tous les salariés. L'information donnée ce jour porte sur la démarche globale. Il n'appartient pas aux élus du C.E. de rentrer tout de suite dans les détails, les équipes locales sont particulièrement attentives sur le sujet, elles ont mené une étude sur les données fournies, et ont formulé un certain nombre de remarques à différents niveaux.

Notre rôle au C.E. est un devoir d'alerte et de rappel à la vigilance. Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'une grosse machine, d'une mécanique lourde, et le processus est forcément lent. Néanmoins, aujourd'hui nous en sommes seulement au dépôt des demandes d'autorisations. Le bâtiment d'Évian n'est pas encore acheté, le compromis de vente pas encore signé ! Par conséquent, pas encore de permis de construire etc. La Générale de Santé a déposé un projet auprès de l'A.R.H. Cette compagnie privée est sur nos talons, et ne manquera pas de profiter de la moindre faille. L'A.R.H. nous assure de son soutien. Nous n'en doutons pas. En revanche, nous rappelons qu'au lendemain du sinistre à St Jean d'Aulps, nous avons eu aussi le soutien des tutelles. Et ce jusqu'à ce que l'A.R.H. décide de laisser le projet St Jean pour tout recentrer sur Évian. Il est plus que nécessaire de rester très réactif sur ce dossier, car si la M.G.E.N. met tout en œuvre de son côté pour aboutir, de nombreux éléments sont indépendants de sa volonté, et l'on a vu ce qui s'est passé à St Jean d'Aulps quand les choses ne sont pas résolues rapidement.

☐ Questions diverses

- Cadres de santé et responsables infirmiers ou rééducateurs : la Convention Collective n'exige pas de condition de diplôme pour ces métiers. Nous comprenons tout l'intérêt de la formation pour les salariés occupant ces postes, et nous savons bien qu'à la M.G.E.N. même les responsables ont de réelles missions d'encadrement. Cependant, nous ne pouvons pas accepter que certains établissements rédigent des fiches de postes avec des conditions de diplôme non prévues conventionnellement. De même que le seul fait de n'être pas diplômé, ne peut pas être un motif de refus à une candidature sur un poste de responsable. Si la M.G.E.N. persistait dans ce sens, les tribunaux des prud'hommes trancheraient.

M. FESSLER rappelle les nouvelles dispositions et la non opposabilité des conventions qui sera appliquée au 1^{er} janvier 2008.

- Maître d'apprentissage : La prime des maîtres d'apprentissage est toujours réduite proportionnellement pour les salariés à temps partiel. Ce problème maintes fois évoqué au C.E. n'est toujours pas réglé, bien que Mme NONDEDEU nous affirme à chaque fois que ça devrait être fait. Ne faut-il pas faire une note écrite aux établissements afin que les primes ne soient plus réduites ?
- Caire Val : là encore, le sujet a été évoqué en début de séance et a fait l'objet de nombreuses remarques au cours des derniers C.E.
 - Nous dénonçons, comme cela s'est produit l'année dernière à Huby, la réorganisation de plusieurs services qui a été l'occasion de modifier la répartition du temps de travail en passant de 37 à 35h par semaine avec la réduction de 13 RTT à 1. Si le nouveau fonctionnement est plus satisfaisant, ce n'est pas dû à ces changements d'horaires, mais au pourvoi des 4 postes promis depuis novembre dernier. Le passage à 35h effectives par semaine génère de nouvelles difficultés. Par ailleurs, l'accord signé par l'U.E.S. M.G.E.N. sur la RTT n'est plus respecté : la répartition des heures et des RTT doit faire l'objet d'une négociation locale avec les élus et doit se renégocier tous les ans. Les délégués syndicaux de ces deux établissements (Caire Val et Huby ont pris contact avec l'inspection du travail pour non-respect d'un accord).
 - Abus de l'usage des CAE : 20% de l'effectif ! (12 CAE sur 51 postes). De plus, la réglementation sur les CAE n'est pas respectée : ils ne devraient jamais travailler seuls, donc ne pas servir de « remplaçants » sur les plannings.
- Négociation au niveau national : la négociation paritaire nationale au niveau de l'U.E.S. M.G.E.N. est actuellement monopolisée par la situation dans les centres de services. Nous comprenons toute l'importance de ce dossier et nous sommes solidaires de nos camarades. Néanmoins, un certain nombre de sujets a purement et simplement été laissé tombé, alors que la négociation devra être menée avant la fin de l'année. Nous demandons au Président du C.E. Action Sanitaire et Sociale d'intervenir auprès des instances de négociation de l'U.E.S. afin de relancer le débat sur les sujets suivants :
 - Chèque transport
 - Prime décentralisée
 - Éventualité d'une prise en charge par l'employeur d'une partie de la cotisation M.G.E.N. pour les salariés du secteur F.E.H.A.P.

Prochain C.E. le jeudi 26 juillet

L'information de la CFDT dans le groupe MGEN en un seul clic responsable :
<http://www.cfdt-mgen.org/>

Pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, c'est facile !

↳ voir l'onglet « adhésion » du site, le délégué syndical local, ou l'un des militants.